

A Cahors, le 31 janvier 2025

Avis de contrôle / mandat
Cotisations des non-salariés agricoles
Dossier : 2025 000060 12
Réf. du destinataire : 1 69 03 46 251 086
Dossier suivi par : Bruno GAUVIN
Téléphone : 06 71 17 37 59
E-mail : gauvin.bruno@mpn.msa.fr
Objet : Contrôle de la législation sociale agricole

Monsieur PARENT Xavier

« Les soles »
46500 ALVIGNAC

Monsieur,

Comme convenu lors de l'entretien téléphonique du 29/01/2025, et conformément aux articles L.724-7, L.724-11 du Code rural et de la pêche maritime, nous vous informons que Monsieur Bruno GAUVIN est chargé de procéder au contrôle de vos revenus professionnels concernant l'ensemble de vos activités devant être déclarés à notre organisme au titre des années 2021, 2022 et 2023.

A cette fin, nous vous faisons parvenir sous ce pli un mandat permettant à votre comptable de vous représenter lors de l'entretien préalable à l'envoi de la lettre d'observations, prévu par l'article R243-59 du Code de la sécurité sociale et de présenter à l'agent de contrôle tous les documents nécessaires à sa mission, c'est à dire essentiellement vos documents comptables y compris les pièces justificatives et fiscales de la période comptable concernées (liste non exhaustive).

Par ailleurs, vous voudrez bien remettre à votre comptable les documents ci-après :

1. Si vous déclarez des revenus relevant d'un régime d'imposition au réel :
 - les liasses fiscales et les grands livres ;
 - les derniers statuts de la société si vous exercez sous forme sociétaire ;
 - les procès verbaux d'assemblées générales traitant de la clôture des exercices ;
 - le solde moyen annuel du compte courant associé ;
 - les justificatifs de paiement des indemnités journalières ATEXA/AMEXA, base et complémentaire ;
 - les attestations de versement de retraite complémentaire (ex ;: Prédiagri, Agri-retraite, ...) avec le contrat choisi ;
 - l'attestation de versement de la dotation aux jeunes agriculteurs ;
 - le tableau d'amortissement du ou des prêts « jeunes agriculteurs » ;
 - la copie de vos avis d'impôts sur les revenus 2021, 2022 et 2023.
2. Si vous êtes membre d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés :
 - les liasses fiscales, grands livres et solde moyens du compte courant associé qui précèdent la distribution des revenus de capitaux mobiliers ;
 - les procès verbaux d'assemblées générales fixant les rémunérations de gérance et les revenus de capitaux mobiliers ;
 - vos avis d'impositions sur les revenus des années 2021, 2022 et 2023 ;
 - les déclarations fiscales CERFA 2561 ;

MSA Midi-Pyrénées Nord

RODEZ - 17 avenue Victor Hugo - 12022

CAHORS - 159 rue du Pape Jean XXIII - 46014

ALBI - 14 rue de Ciron - 81017

MONTAUBAN - 180 avenue Marcel Unal - 82014

Téléphone : 05 63 48 40 00

Fax : 05 63 21 61 00

mpn.msa.fr

Twitter : @MsaMpn

Pour nous écrire :

MSA MPN

180 avenue Marcel Unal

82014 MONTAUBAN Cedex

- si rémunération de gérance (article 62 du Code général des impôts), le montant de la rémunération par années civiles contrôlées et grands livres correspondants ;

3. Si vous déclarez des revenus relevant d'un régime d'imposition au micro-entreprise (micro-BA, Micro-BIC ou Micro-BNC) :

- les journaux de TVA et/ou de remboursement forfaitaire de TVA ;
- les attestations mentionnant les primes versées et encaissées ;
- le livre des recettes ou les factures de ventes ;
- les attestations de versement de retraite complémentaire (exemple : Prédiagri, Agri-retraite, ...) ;
- les justificatifs de paiement des indemnités journalières ATEXA/AMEXA, base et complémentaire ;
- les relevés de comptes bancaires de l'exploitation ;
- vos avis d'impôts sur les revenus 2021, 2022 et 2023.

Après l'avoir dûment complété et signé (votre signature et celle de votre comptable), nous vous remerciant d'adresser ce mandat, dès réception de la présente,

- de préférence par mail : gauvin.bruno@mpn.msa.fr
- ou à l'adresse suivante :

**Mutualité Sociale Agricole MPN
A l'attention de Bruno GAUVIN
180 avenue Marcel Unal
82014 MONTAUBAN Cedex 9**

En cas de non réponse, le contrôleur prendra contact avec vous en vue de réaliser ce contrôle à votre domicile.

Nous vous informons dès à présent que vous avez le droit, pendant le contrôle, de vous faire assister du conseil de votre choix. Par ailleurs, une « Charte du cotisant contrôlé », présentant la procédure de contrôle et les droits dont vous disposez pendant son déroulement et son issue, est consultable à l'adresse électronique suivant : www.msa.fr. Ce document pourra vous être adressé sur demande.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'agent de contrôle

Agréé et assermenté,

Bruno GAUVIN

MSA Midi-Pyrénées Nord

RODEZ - 17 avenue Victor Hugo - 12022

CAHORS - 159 rue du Pape Jean XXIII - 46014

ALBI - 14 rue de Ciron - 81017

MONTAUBAN - 180 avenue Marcel Unal - 82014

Téléphone : 05 63 48 40 00

Fax : 05 63 21 61 00

mpn.msa.fr

Twitter : @MsaMpn

Pour nous écrire :

MSA MPN

180 avenue Marcel Unal

82014 MONTAUBAN Cedex

Pièce jointe : mandat

Contrôle, site 46 : Bruno GAUVIN

MANDAT

Je soussigné(e) (le mandant):

NOM : PANANT Prénom : XAVIER
 Adresse : 74 rue de la Poste 46500 ALVIOMAC
 N° de téléphone : 06 15 67 46 81
 Agissant en qualité de représentant légal :

Donne par la présente pouvoir à mon comptable (le mandataire) :

Nom de notre Comptable (mandataire) : MAITRE Laurence
 Dénomination du cabinet comptable : CER FRANCE LOT
 Adresse de son Cabinet : 2 Place de l'école 46100 PLANIOLES
 Son numéro de téléphone : 05 65 34 89 48

De présenter à : Bruno GAUVIN, agent de contrôle agréé et assermenté de la Mutualité Sociale Agricole

- de communiquer à : Monsieur Bruno GAUVIN, agent de contrôle agréé et assermenté de la Mutualité Sociale Agricole tous documents et supports d'information nécessaires à l'exercice de sa mission, conformément aux dispositions de l'article L.724-11 du code rural et de la pêche maritime.
- de délivrer, en tant que de besoin, copies desdits documents et supports d'information.
- de me représenter à l'entretien préalable à l'envoi de la lettre d'observations, prévu par l'article R243-59 du Code de la Sécurité Sociale, proposé par cet agent de contrôle agréé et assermenté

Fait à Planioles, Le 14/02/2025

Signature du mandataire



Signature du mandant



MSA Midi-Pyrénées Nord

RODEZ - 17 avenue Victor Hugo - 12022

CAHORS - 159 rue du Pape Jean - 46014

ALBI - 14 rue de Ciron - 81017

MONTAUBAN - 180 avenue Marcel Unal - 82014

Téléphone : 05 63 48 40 00

Fax : 05 63 21 61 00

mpn.msa.fr

Twitter : @MsaMpn

Pour nous écrire :

MSA MPN

180 avenue Marcel Unal

82014 MONTAUBAN Cedex